

CCPS

**Auzet – Barles – Le Vernet – Montclar – St Martin
lès Seynes – Selonnet – Seyne les Alpes – Verdaches**

Rapport annuel

sur la qualité et le prix

des services liés aux

déchets ménagers

Année 2016

REÇU EN PREFECTURE

le 06/07/2017

Application agréée E-legalite.com

004-200067437-20170705-04_05072017-DE

Présentation de la CCPS

Les compétences de la CCPS

La communauté de commune exerce les compétences collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, ce qui comprend :

-la collecte et le transport des ordures ménagères vers le quai de transfert sur la commune de Seyne.

-le nettoyage des points de collecte (Ordures ménagères et recyclables).

-la gestion de la déchèterie avec le traitement des déchets qui y sont apportés.

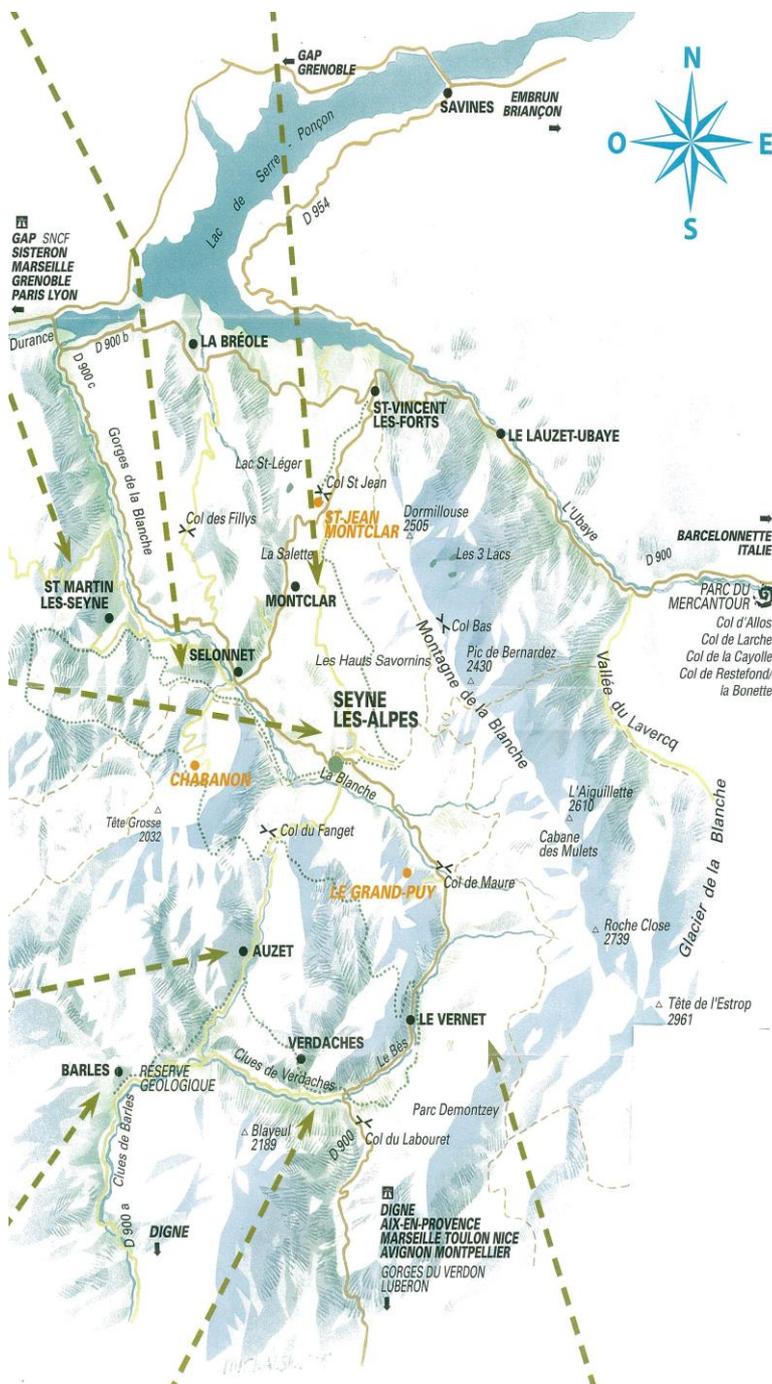
-la gestion et l'entretien des points d'apport volontaire pour le tri sélectif avant relevage.

-la gestion d'une déchèterie

Les moyens techniques

La CCPS est propriétaire du parc de conteneurs à ordures ménagères (environ 700 dont 200 à emballages), des colonnes de tri sélectif, d'un camion-benne à ordures ménagères Mercedes, d'un camion-benne à ordures ménagères Renault, d'un camion benne à ordures ménagère Man équipé d'une grue, d'un véhicule Poly-bennes Mercedes, d'un tractopelle, d'un fourgon avec benne ainsi que de 15 bennes de 30m³.

Elle est également propriétaire de la déchèterie de Seyne (1000 m²) et loue à la mairie de Seyne un quai de transfert pour les ordures ménagères, situé Z.A les Iscles à Seyne, dont la compétence de la gestion a été transférée au



Cf : toutes les données monétaires sont TTC

I) Collecte et traitement des ordures ménagères

Fonctionnement

Le camion-benne Mercedes effectue la tournée des containers ordures ménagères disposés sur les communes d'Auzet, Barles, Le Vernet, Montclar, St Martin lès Seynes, Selonnet, Seyne, Verdaches. Il va ensuite vider son chargement au quai de transfert de Seyne. Ce quai est géré par le SYDEVOM (Syndicat départemental pour la valorisation des ordures ménagères) de Haute Provence, depuis le 1^{er} janvier 2009, qui a confié par contrat à la société Véolia Propreté la prestation de transport et de traitement des ordures ménagères par l'ISDND (Installation de stockage des déchets non dangereux) du Beynon (commune de Ventavon - 05). Depuis le mois de septembre 2015 la CCPS s'est équipée d'un nouveau camion-benne Man avec une grue. La Communauté de Commune va modifier ses points de collecte et passer les 8 communes en colonnes aériennes.

Tonnage en 2016 des ordures ménagères collectées sur le territoire de la CCPS

1 099.75 Tonnes

(1 208.10 T en 2015 : -8.97%)

Coût de la collecte des ordures ménagères

159 692.48€

(164 802.58 € en 2015 : - 3.10 %)

Ce coût comprend les charges de personnel, les charges sociales ainsi que les frais d'amortissement-entretien des véhicules et les frais généraux (remboursement d'emprunt, frais divers de fonctionnement, etc.).

Coût du transport et du traitement des ordures ménagères

143 842,33 €

(145 040,96 en 2015 :-0.83 %)

Coût total de collecte et de traitement des d'ordures ménagères

303 534.81 €

(309 843,48 2015 : -2.04%)

Coût moyen de collecte et de traitement d'une tonne ordures ménagères

276,00 €/T

(256,47 €/T en 2015 : +7.61%)

Coût moyen de collecte et de traitement par habitant

(Recensement 2013 = 2796 hab.)

108.56€/hab.

(109.49€/hab. en 2015 :-0.85 %)

La population recensée est celle résidant à l'année ; tous les rapports sur la qualité des services liés aux déchets utilisent cette population, recensée par l'INSEE, pour leur coût par habitant.

Quantité d'ordures ménagères collectées par habitant

(Recensement 2013 = 2796 hab.)

393.33 kg/hab.

(427 kg/hab. en 2015 :-7.89 %)

(Pour 5984 habitants pondérés, soit 184kg/hab/an)

II) Collecte et tri des déchets ménagers

recyclables

Fonctionnement

Deux des trois grandes familles de déchets recyclables sont triées par les usagers grâce aux colonnes dans les colonnes de tri disposées à proximité des containers ordures ménagères; le camion-benne Renault, effectue sur les même communes que le Mercedes

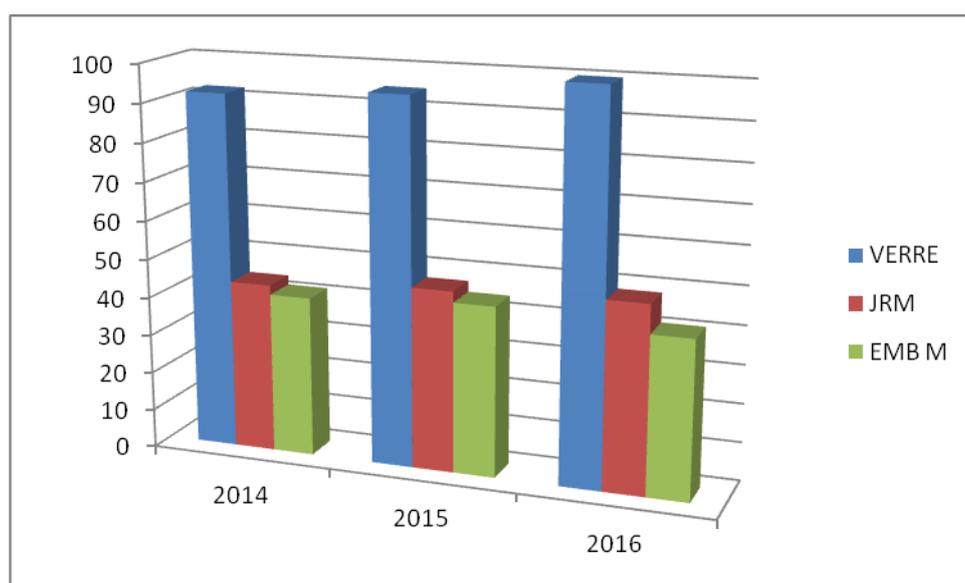
la tournée des conteneurs jaunes (emballages ménagers). La société VEOLIA Propreté vient collecter les bennes d’emballages et les colonnes de journaux, revues, magazines, trie ces déchets dans son centre de tri du Beynon, par catégories de matériaux qui seront recyclés. Elle collecte aussi le verre.

Ces marchés de collecte et de traitement sont gérés par le SYDEVOM depuis le 1^{er} janvier 2009

Quantités de déchets ménagers recyclables collectées sur le territoire de la CCPS

Tonnages	2014	2015	2016	Évolution 15/16
Emballages collectés	41.55	44.15	41.05	- 7.02 %
Refus de tri	14.50	17.26	14.64	-15.18 %
Emballages revalorisés	27.05	26.89	26.41	-1.79 %
Journaux Revues Magazine	43.95	46.95	48.51	+ 3.32 %
Verre	92.31	94.69	99.85	+ 5.45 %
Total	177.81	185.79	189.41	+ 1.95 %

EVOLUTION DES RECYCLABLES TRIES EN TONNES



Coût du service collecte et tri des déchets recyclables

Celui-ci s'élève pour 2016 à 56 698.98 € pour **189.41** tonnes (185.79 tonnes en 2015 : **+1.95 %**) Ce coût n'inclut pas le soutien à la tonne triée sous la forme d'une subvention de l'organisme de recyclage Adelphe (reversé par le Sydévom), de 14 515.50 € en 2013, de 14 920.09 en 2014, de 20 236.41 en 2015 et de 12 835.99 en 2016.

Coût moyen de collecte et de traitement d'une tonne de déchets recyclables

299.35 €/T

(307.95 €/T en 2015 : -2.79 %)

Coût moyen de collecte et de traitement par habitant

(Recensement 2013 = 2796 hab.)

20.27€/Hab.

(20,22€/Hab. en 2015 : +0.25%)

Quantité de recyclables collectés par habitant

(Recensement 2013 = 2796 hab.)

67,74Kg

(65,65Kg/hab. en 2015 : + 3.18%)

III)

Déchèterie

Fonctionnement

Sur une superficie d'environ 1000 m², des bennes sont mises à la disposition des usagers pour trier les déchets verts, les cartons, le bois, les huiles, la ferraille, les encombrants et les gravats. Les huiles de vidange et de friture, piles, batteries, lampes à économie d'énergie sont également récupérées gratuitement. Une armoire spéciale permet de collecter les Déchets Ménagers Spéciaux (peintures, solvants). La société VEOLIA Propreté s'occupe du traitement de ces déchets. Les gravats sont enfouis par les agents de la déchèterie sur le site de décharge de classe 3 (déchets inertes) à Selonnet.

Bilan 2016 des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)

Le soutien pour l'exercice 2016 s'élève à 4 258.00€. Nous avons collecté 54.9 tonnes de DEEE (4467 appareils électroniques), ce qui correspond à **20.0** kg/ha/an. 250 tonnes de CO2 évitées et 65 barils de pétrole économisés.

- Les Déchets Verts

Les déchets verts font l'objet d'une étude pour leur revalorisation.

Quantité et coût de traitement des déchets réceptionnés en déchèterie

	Poids (T)	Coût/Tonne (en €)	Coût total (en €)	Montant rachat matière (en €)
Encombrants	250.35 « 239.50 »	144.15 « 145.01 »	36 086.74 « 34 731.03 »	Pas de rachat matière
Cartons	52.80 « 58.20 »	119.66 « 215.71 »	6 317.92 « 12 554.44 »	2 376 (45€T) « 2 619 (45€T) »
Ferraille	77.46 « 88.42 »	00.00 « 00.00 »	00.00 « 00.00 »	5 964.42 (77€T) « 6 808.34 »
Bois	154.50 « 142.20 »	145.11 « 148.48 »	22 419.80 « 21 113.57 »	Pas de rachat matière
Déchets Dangereux des Ménages	2.99 « 2.56 »	Non représentatif car le prix unitaire diffère selon la catégorie de DDM	3 004.65 « 2 697.75 »	Pas de rachat matière
TOTAUX	538.20 « 530.88 »	126.03 « 133.92 »	67 829.11 « 71 096.79 »	8 340.42 € « 9 427.34 € »

(Données 2015 entre guillemets)

*CMUP : Coût moyen unitaire pondéré

Les coûts en 2016 de gardiennage, d'amortissement et de gestion de la déchèterie

104 725.64€

(94 315.75 en 2015 : +11.04%)

Coût global de la déchèterie

172 554.75 €

(165 412.57€ en 2015: +4.32%)

Coût moyen par tonne de déchets amenés à la déchèterie

320.61€/T

(311.58T en 2015: + 2.90%)

Coût moyen par habitant des déchets amenés à la déchèterie

(Recensement 2013 = 2796 hab.)

61.71€/hab.

(58.45€/hab. en 2015 :+5.58 %)

Production annuelle par habitant de déchets amenés à la déchèterie

	Poids (T)	Kg/hab. (2016)	Kg/hab. (2015)	Évolution 2015/2016
Encombrants	250.35 « 239.50 »	88.46	84.62	+ 4.54%
Cartons	52.80 « 58.20 »	18.65	20.56	- 9.29 %
Ferraille	77.56 « 88.42 »	27.41	31.24	- 12.26 %
Bois	154.50 « 142.20 »	54.59	50.24	+ 8.65%
Déchets ménagers spéciaux	2.99 « 2.56 »	1.06	0.90	+ 16.80 %
TOTAUX	538.20 « 530.88 »	190.17	187.59	+ 1.38 %

(Données 2015 entre guillemets)

Récapitulatif de la production et du coût des déchets ménagers en 2016

	Poids	Poids/hab.	Coût/tonne	Coût/hab.
Ordures ménagères	1 099.75 T	393.33 KG	276.00 €	108.56 €
Tri sélectif	189.41 T	67.74 KG	299.35 €	20.27 €
Déchets amenés en déchèterie	538.20 T	190.17 KG	320.61 €	61.71 €
Total	1827.36 T	651.24 KG	895.96 €	190.54 €

Conseils Pratiques

Après les chiffres sur la qualité et les prix des services liés aux déchets concernant notre communauté de communes voici quelques conseils pratiques en matière de tri et de recyclage de nos déchets.

Pourquoi réduire nos déchets ?

Pour éviter l'augmentation des coûts et donc de notre facture d'enlèvement d'ordures ménagères.

L'élimination des ordures ménagères considérée comme une activité polluante est soumise à la TGAP ou Taxe Générale sur les Activités Polluantes. Suite au Grenelle de l'environnement, cette taxe va augmenter afin de renforcer le principe du pollueur payeur.

Comment faire pour éviter une augmentation de la facture ?

- Trier ses déchets
- Pratiquer le compostage ou le lombri-compostage
- Réduire sa production d'ordures ménagères en faisant attention à nos comportements

Comment réduire nos déchets ?

Chaque citoyen est acteur dans la préservation de l'environnement. Un ensemble de gestes simples permet de réduire la quantité et l'impact de nos déchets.

Eviter les produits sur-emballés

- Je bois l'eau du robinet.
- Je limite l'achat de portions individuelles.
- J'achète dans la mesure du possible des produits au détail.

Les fabricants ont aussi fait des efforts pour réduire la quantité de déchets mis sur le marché. Ces efforts ne sont pas visibles pour autant mais ils existent bel et bien.

Par exemple, en 10 ans, le poids des bouteilles d'eau d'1,5 litre est passé de 45 grammes à 35 grammes.

Eviter les produits à usage unique (jetables)

- Exemple des lingettes : simples d'utilisation, elles remplacent chiffons, seau d'eau et détergent alors qu'elles ne sont pas plus efficaces.

Exemple de l'entretien d'une maison de 100 m2 pendant 1 an

	<i>Nettoyage traditionnel</i>	<i>Nettoyage avec lingettes</i>
Consommation d'eau	1 820 Litres	1 530 Lingettes
Consommation détergent	12,5 Litres	
Production de déchets	1,16 kg	23 kg
Prix	35 €	555 €

Source : écoconso.org

Privilégier les produits plus respectueux de l'environnement

- moins toxiques
- en matériaux recyclés
- recyclables
- biodégradables...

Réparer au lieu de jeter lorsque cela est possible

Réutiliser les résidus du jardin et de la cuisine pour fabriquer du compost

1/3 du poids de notre poubelle est compostable, c'est autant de déchets en moins sur les routes et en centre de stockage.

De plus, cela permet d'obtenir du compost : un véritable engrais naturel et gratuit pour votre jardin.

Compostage, compost, composteur ???

Le **compostage** est la dégradation de la matière organique (déchets de cuisine, restes de repas, petits déchets verts...) en présence d'eau et d'oxygène, par le biais de micro-organismes (champignons, bactéries...) et de macro-organismes.

Le produit obtenu est le **compost**, il est comparable à de l'humus naturel. Il peut être utilisé comme amendement ou engrais naturel.

Le **composteur** est l'outil qui permet de pratiquer le compostage.

Pourquoi pratiquer le compostage ?

Pour réduire tout simplement les déchets à la source. Pratiquer le compostage permet de réaliser des économies et de protéger l'environnement :

- en compostant, je réduis ma poubelle quotidienne d'environ un tiers du poids, ainsi je réduis les coûts de transport et de traitement des ordures ménagères.
- en compostant, j'agis pour l'environnement, je ne pollue pas car je produis mon propre humus 100 % naturel pour nourrir le jardin.

Source : site internet du SYDEVOM 04